

# Création prochaine d'un observatoire du haut débit

Pour la création d'un observatoire national du haut débit, l'État, à travers la DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires), consacra dès cette année

**50.000 euros**, en partenariat avec l'ARCEP (le régulateur des télécoms) et les collectivités intéressées. Cet observatoire aura pour vocation de présenter une cartographie actualisée de la couverture en haut débit par les différentes technologies existantes (ADSL, mais aussi Wifi, Wimax, courant porteur en ligne, et autres), à un niveau infra-communal. On rappellera le rôle désormais stratégique des collectivités dans le déploiement du haut débit en France (lire notre article). Le ministre a également annoncé la préparation de guides pratiques d'ordre juridique et technique, à l'intention des porteurs de projets, tels que des petites communes ou des groupements de communes isolées. Fin 2006, près de 98% de la population sera éligible à l'ADSL. Toutefois, près de 5.000 communes conserveront une couverture ADSL inférieure à 80% de leur population. Dans ce contexte, l'observatoire du haut débit et les guides juridiques et techniques constitueront des outils précieux d'aide à l'intervention des collectivités pour la couverture des « zones blanches » situées sur leurs territoires. Ils s'inscrivent ainsi dans le cadre de l'objectif gouvernemental de parvenir d'ici 2007 à apporter une solution d'accès haut débit pour 100% des communes. Pour Christian Estrosi : « La France a su rattraper son retard dans le haut débit, au point d'être aujourd'hui citée en exemple en Europe. Il est aujourd'hui essentiel de capitaliser sur ce succès pour aller encore plus loin. C'est pourquoi j'ai souhaité la création de cet observatoire qui contribuera à l'achèvement de la couverture de notre territoire ».